

L'actu ENVIRONNEMENT de votre territoire



LE FOCUS

Aux « sources » du territoire

Les communes de la CCVA sont alimentées en eau brute par plusieurs ressources :

- ➔ 9 forages dans les alluvions de la Loire
- ➔ 4 forages Cénomaniens
- ➔ 2 forages Turoniens
- ➔ 2 puits Turoniens

En 2015, 1 776 514 m³ ont été prélevés sur l'ensemble des ressources.

La préservation de la nappe du Cénomaniens, qui satisfait 68 % des besoins du territoire, est un enjeu prioritaire du schéma directeur d'alimentation en eau potable. Le Val d'Amboise est en effet inclus dans la zone la plus déprimée (en baisse continue depuis une trentaine d'années) de ce réservoir qui couvre quatre régions et est identifié par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne en tant que nappe à réserver pour l'alimentation en eau potable. Pour soulager la nappe, il est envisagé d'augmenter les prélèvements par les forages de l'Île d'Or (alluvions de la Loire), de l'Île de Négron et des Landes (Turoniens), mais il faudra pallier les problèmes de qualité des eaux brutes, qui présentent des concentrations en pesticides ou en manganèse supérieures à la référence de qualité, par des traitements spécifiques...

Pour une gestion durable de la ressource en eau

Lancée en 2017, l'étude relative au patrimoine eau potable de la communauté de communes s'est achevée cet été. Ces 18 mois d'enquête ont permis d'établir le schéma directeur d'alimentation en eau du territoire. Explications.

Aucun développement durable n'est possible si les problèmes d'alimentation en eau d'une collectivité ne sont pas identifiés et des solutions envisagées en amont. La communauté de communes du Val d'Amboise, qui a repris la compétence eau potable en 2015 pour offrir un service public performant et qui mène une politique volontariste en terme d'environnement, a donc souhaité se doter d'un véritable outil de programmation et de gestion : le schéma directeur d'alimentation en eau potable. Pour ce faire, un diagnostic complet était indispensable, et une étude patrimoniale qui a concerné les infrastructures (forages, stations et réseaux) de onze des quatorze communes du territoire a été confiée à un bureau d'études.

Cette enquête a permis d'estimer les besoins futurs, de faire un bilan besoin-ressource pour déterminer les investissements à réaliser sur le court, moyen et long terme, et d'établir un plan de renouvellement des réseaux. Les principaux axes d'amélio-

ration retenus par la collectivité sont l'amélioration du suivi des performances, l'amélioration du fonctionnement hydraulique (avec la construction d'une usine de traitement du manganèse), la sécurisation de la production en eau potable et la préservation de la nappe du Cénomaniens et la gestion patrimoniale (qui passe notamment par le renouvellement des réseaux). Un programme de travaux adapté aux besoins de la collectivité et à ses moyens (techniques et bien sûr financiers, en lien avec le prix de l'eau) a été établi. Son montant global s'élève à 1,6 million d'euros qui seront investis à moyen terme pour améliorer le dispositif de suivi, les performances du fonctionnement hydraulique et la production d'eau potable.



◆ Une enveloppe annuelle estimée à 750 000 € pour le renouvellement des réseaux.

Le renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable, chantier colossal, sera quant à lui mis en œuvre sur plusieurs dizaines d'années avec une enveloppe annuelle dédiée de l'ordre de 750 000 €. ■

Plus d'infos : service eau potable au 02 47 23 47 44



EN CHIFFRES

50 %

C'est le pourcentage du volume total de textiles, linge et chaussures mis sur le marché qu'il faudra détourner des ordures ménagères résiduelles pour l'année 2019. Cela représente près de 4,6 kilogrammes par an et par habitant (moyenne nationale française).

Pour parvenir à atteindre cet objectif, notre territoire devra doubler sa performance de collecte, qui est jusqu'à présent d'environ 2,2 kilos par an et par habitant.

Quand vous faites de la place dans vos armoires, ne jetez pas vos articles à la poubelle, mais déposez-les dans les conteneurs dédiés.

RECYCLAGE

Vos textiles ont de l'avenir

Tous les textiles, et les chaussures, même usés ou déchirés, peuvent avoir une seconde vie si vous les déposez dans les conteneurs du Relais ou si vous en faites don à une association...

Seuls 36 % des TLC usagés sont actuellement collectés en France, soit 3,4 kg par an et par habitant. Sur les 223 000 tonnes de TLC collectées au niveau national en 2017, 58,5 % ont été destinées à la réutilisation par la revente en boutique de seconde main en France ou à l'étranger. Le recyclage, ou « réutilisation matière » constitue la 2e filière de valorisation de ces déchets, qui sont alors transformés en chiffons d'essuyage pour l'industrie, effilochés pour produire de nouveaux textiles, ou transformés en isolant thermique et

phonique pour les bâtiments. Ils peuvent également servir à la fabrication de géotextiles, ou encore, les fibres synthétiques peuvent être utilisées dans la plasturgie. L'ultime débouché des TLC est la valorisation énergétique par leur transformation en combustibles solides de récupération pour l'industrie cimentière principalement. Une part infime (0,3 %) ne peut être valorisée.

Pour contribuer à ce cercle vertueux, apportez vos TLC dans les conteneurs du Relais ou dans les antennes locales d'associations. ■

LE MOT

Respect

Attention, les articles déposés doivent être propres et secs, c'est une question de respect envers ceux qui en assureront le traitement. Des vêtements humides ou souillés peuvent en effet abîmer les autres TLC et rendre leur valorisation impossible. Conditionnez les TLC propres et secs en sacs fermés avant leur dépôt, d'une part pour les protéger, mais aussi pour faciliter le travail des personnes en charge de leur collecte.

COMMENT TRIER LES TLC, OÙ LES DÉPOSER ?



Bonnets, chaussettes, collants, cravates, foulards, écharpes, layette, lingerie...

! Propres et secs, inutile de les repasser



Chemises, jeans, joggings, jupes, manteaux, pulls, sweat-shirts, T-shirts...

! Relier les paires avec un élastique ou par les lacets



Baskets, bottes, tongs, chaussures, sandales...



Draps, taies, serviettes, gants de toilette, torchons...



Dans les conteneurs du Relais, dans les boutiques qui organisent des collectes, auprès d'associations. Tous ces points d'apport sont référencés sur le site : www.lafibredutri.fr/je-depose



En sacs poubelle de 30 litres maximum



Tout est bon... dans le mobilier !

En 2018, si l'on se fonde sur les premiers résultats de l'année, près de 400 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement (DEA) seront collectés à la déchetterie communautaire d'Amboise.

Cette belle performance peut encore être améliorée, car certains objets ou parties de meubles ne sont pas déposés dans la benne dédiée aux DEA, mais sont jetés par erreur dans le tout-venant, qui part ensuite à l'enfouissement. Il faut savoir que tout le mobilier est valorisable quel que soit le matériau dont il est constitué (bois, plastique ou métal), y compris les petits éléments (charnière, poignée) et les parties de meubles (tiroir isolé). Pour donner une seconde vie à ces objets devenus inutiles, plusieurs solutions existent. Si leur état le permet, privilégiez le réemploi en les donnant à une association comme Emmaüs qui pourra prolonger leur vie et en faire bénéficier d'autres personnes. Vous pouvez également rapporter vos meubles et literies dans les magasins qui proposent leur reprise, ou les déposer à la déchetterie dans la benne dédiée pour en assurer le recyclage. ■



Plus d'infos : Val d'Amboise édite un dépliant (ci-dessus) contenant toutes les informations pour bien trier vos DEA. Disponible dans les mairies, en déchetterie, ou sur demande au service collecte (02 47 23 47 44), vous pouvez aussi le télécharger sur le site de la CCVA : www.cc-valdamboise.fr
Consultez également le site d'Éco-mobilier : www.eco-mobilier.fr

CES ÉLÉMENTS DE MOBILIER SE RECYCLENT AUSSI...

! Déposez avec le mobilier
les charnières, les poignées et les parties de meubles isolées : tiroirs, étagères, portes...



! Ces meubles sont triés par catégories de plastiques, broyés et transformés en billes pour fabriquer des tuyaux.



! A déposer avec le mobilier, jamais dans la benne à ferraille.



Uniquement du mobilier

Des déchets intrus tels que des appareils électriques et électroniques (DEEE), des jouets, des gravats ou des déchets qui ne possèdent pas de filière de recyclage ou de traitement spécifique (le tout-venant) sont parfois déposés dans la benne dédiée au mobilier.

Quand cela se produit, l'éco-organisme Eco-mobilier en charge de la collecte peut demander le déclassement de la benne entière et refuser le versement de soutiens financiers à Val d'Amboise.

LA QUESTION

Comment est recyclé le mobilier ?

Il part en centre de tri pour être démantelé et regroupé par famille de matériaux (bois / mousse / plastique / ferraille) pour en faciliter le recyclage.

Le bois est broyé pour faire des panneaux de particules qui serviront à fabriquer de nouveaux meubles. Les matelas sont démantelés : la mousse peut servir à fabriquer des panneaux acoustiques et thermiques pour le bâtiment ou de nouveaux articles de literie, voire des tatamis de judo ! En dernier recours, les matériaux servent de combustible solide de récupération (CSR) pour remplacer les énergies fossiles dans les cimenteries ou pour alimenter les réseaux de chaleur urbaine. Une tonne de CSR remplace 0,5 tonne de pétrole.



BON PLAN

Permanences Espace info énergie

Toute l'info sur la rénovation énergétique de l'habitat, les économies d'énergie et les aides financières. Les permanences EIE de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC 37) ont lieu le 2e mardi du mois de 9h à 12h au siège de la CCVA.

**Plus d'infos : ALEC 37
02 47 60 90 70
contact@alec37.org**

Maraîchage bio à Noizay

La ferme de Chantalouette est en cours d'installation sur 14 hectares situés le long de la levée de la Loire à Noizay. Les premiers légumes seront commercialisés au printemps 2019 et vendus à la ferme, dans des dépôts de paniers et, si le projet se concrétise, dans une AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) en cours de création à Noizay.

**Plus d'infos :
ferme-chantalouette@
riseup.net**



Incollables sur le tri sélectif

L'animatrice du service collecte réalise gratuitement des interventions auprès des établissements scolaires, des services publics et des professionnels qui en font la demande, pour former les habitants aux bons gestes du tri.

Il n'y a pas d'âge pour apprendre à bien trier les déchets à la maison ou sur son lieu de travail, et devenir un éco-citoyen responsable. Et avec l'aide de Marie Delory, l'animatrice du service collecte de la CCVA, cela devient - presque - un jeu d'enfant pour les habitants du territoire âgés de 3 à 77 ans et plus !

De la maternelle au collège, le programme pédagogique, adapté selon les niveaux, aborde en trois à cinq séances (une par semaine) le tri sélectif, le recyclage, le compostage, la fabrication de papier recyclé, le développement durable et le



En classe de CMI/CM2 à Mosnes.

gaspillage alimentaire. « Les enfants sont très soucieux du devenir de notre planète et le tri des déchets est pour eux une évidence, explique Marie Delory. Une fois de retour chez eux, ils deviennent les meilleurs ambassadeurs du tri auprès de leurs proches ! »

Dans la formation adultes, qui se déroule sur une demi-journée, l'accent est mis sur le tri sélectif et le devenir des déchets. « Nous faisons le point sur les consignes de tri et apprenons à bien distinguer les plastiques et les papiers recyclables de ceux qui ne le sont pas. Ces deux grandes familles réservent de nombreux « pièges » aux adultes, poursuit la jeune femme. Je réponds également aux questions que les personnes se posent sur la deuxième vie des déchets



La plupart des agents de la ville de Nazelles-Négron ont suivi une formation à l'automne 2018.

recyclables et leur nouvelle utilisation. Comprendre pourquoi chaque geste de tri compte, cela donne du sens et motive. »

Les interventions de l'animatrice du tri sont gratuites et son agenda bien rempli. Pour bénéficier d'une formation, contacter le service collecte de Val d'Amboise. ■

**Plus d'infos : 02 47 23 47 44
collecte@cc-valdamboise.fr**

BRICO & RÉCUP'

Val d'Amboise et les Compagnons Bâisseurs Centre – Val de Loire organisent un atelier de quartier hebdomadaire pour permettre aux habitants de se former aux techniques de rénovation de l'habitat et au développement durable. Gratuit et ouvert à tous, il est installé au sein de la Résidence habitat jeunes de l'ASHAJ (association pour l'habitat des jeunes en Pays Loire Touraine), 14 allée de Malétrenne à Amboise. Les ateliers ont lieu chaque mardi

de 14h à 16h30 et proposent des formations collectives, des conseils techniques, du prêt de matériel.

Venez vous initier au bricolage, aux économies d'énergie, à la rénovation de l'habitat, ou simplement échanger autour d'un café.

Plus d'infos :

Compagnons Bâisseurs

Emeline Méron, animatrice de l'atelier

06 45 61 84 95

e.meron@compagnonsbâisseurs.eu